



Rapport d'information sur le rendement

La formation linguistique offerte en vertu du Plan d'action pour les langues officielles, de 2003-2004 à 2006-2007

Évaluation et examen de la qualité
École de la fonction publique du Canada
Avril 2008

TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles utilisés	ii
Sommaire	iii
But	iii
Contexte	iii
Conclusions	iii
Mise à jour de la direction	iv
1.0 Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 CGRR - Données sur le rendement et objectifs	3
1.3 Portée	3
1.4 Acquisition, rassemblement et analyse de données	3
1.5 Entrevues et examen des documents	4
1.6 Questions sur le rendement auxquelles on devait répondre	4
2.0 Résultats	5
2.1 Question 1	5
2.2 Question 2	6
2.3 Question 3	7
2.4 Question 4	9
2.5 Questions 5 à 7	9
2.6 Questions 8 à 9	14
2.7 Question 10	14
Annexe A : Documents examinés et entrevues	16
Annexe B : Résolution des divergences dans les questions puisées dans les CGRR de 2003 et 2006	17
Annexe C : Modifications apportées aux questions pour plus de clarté	20
Annexe D : Tableaux financiers*	24

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

CFL	Centre de formation linguistique
CGRR	Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
CT	Conseil du Trésor
EFPC	École de la fonction publique du Canada
ELS	Évaluation de langue seconde
LLO	<i>Loi sur les langues officielles</i>
PALO	Plan d'action pour les langues officielles
RASE	Régime d'avantages sociaux des employés
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

SOMMAIRE

But

Le présent rapport vise à décrire le rendement et les résultats des quatre années de financement qu'a reçu l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) en vertu du *Plan d'action pour les langues officielles* (PALO) et à la suite des engagements pris en vertu de deux Cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) intitulés respectivement *Contribution de Formation linguistique Canada au Plan d'action pour les langues officielles* (juillet 2003) et *Contribution de l'École de la fonction publique du Canada au Plan d'action pour les langues officielles* (octobre 2006).

Contexte

Au début des années 2000, le gouvernement fédéral a entrepris de mettre davantage l'accent sur la langue utilisée tant dans le milieu de travail que dans les services offerts à la population. On constatait alors une volonté renouvelée de concrétiser les engagements énoncés dans la *Loi sur les langues officielles* (LLO). En 2003, on a annoncé la mise sur pied du PALO, qui prévoyait l'octroi de financement aux gouvernements et ministères afin qu'ils fassent la promotion de la formation linguistique.

La *Directive sur la formation linguistique et le maintien de l'acquis* ainsi que la *Directive sur la dotation des postes bilingues* du Conseil du Trésor (CT) sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2004. En vertu de celles-ci, on exigeait que les cadres supérieurs de la fonction publique (EX-02 à EX-05) des régions bilingues soient bilingues (au niveau CBC¹) et on augmentait le nombre d'heures allouées à la formation linguistique.

Les directives ont eu pour effet d'accroître la demande de formation linguistique, en particulier pour respecter ces exigences. Le Centre de formation linguistique de l'EFPC (autrefois connu sous le nom de Formation Linguistique Canada, sous la gouverne de la Commission de la fonction publique) était incapable de soutenir le rythme de la demande croissante. En conséquence, deux CGRR ont été soumis au CT – l'un en 2003 et l'autre en 2006 – visant des demandes de financement, en vertu du PALO, de 36,1 millions de dollars et de 12,4 millions de dollars respectivement. Le financement demandé permettrait de s'attaquer au problème des listes d'attente pour la formation, de concevoir et d'améliorer les produits de formation et d'aider à la formation des personnes ayant des besoins particuliers.

Conclusions

Onze questions touchant le rendement ont été abordées à la fin des périodes de financement. Elles portaient, conformément aux engagements pris dans les CGRR, sur l'état de la liste des personnes en attente de formation linguistique (« la liste d'attente »),

¹ Aux termes de la Directive sur la dotation des postes bilingues, un niveau de bilinguisme « CBC » ou supérieur est requis afin que les cadres de direction s'acquittent de leurs fonctions et assument leur responsabilité de créer un milieu de travail propice à l'usage effectif des deux langues officielles dans les [régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail](#). CBC est le niveau minimal d'aptitude requis en langue seconde dans la lecture, l'écriture et l'interaction orale (Normes de qualification relativement aux langues officielles de l'Agence de la fonction publique du Canada).

la capacité à former les personnes ayant des besoins particuliers et l'élaboration de produits d'apprentissage et de formation à l'aide des fonds prévus en vertu du PALO.

Principales conclusions du rapport :

Dans l'ensemble, le financement accordé en vertu du PALO a permis de répondre à tous les besoins en matière de formation linguistique définis dans les deux demandes de financement.

L'EFPC a réussi à répondre à la demande nouvelle et accrue et a donné de la formation à 2 179 personnes (soit 172 personnes de plus que prévu), tout en maintenant un taux de réussite moyen de 89 % sur quatre ans, ce qui est conforme au rendement des années précédentes.

Le nombre de personnes sur la liste d'attente est passé de 979 à 85 pendant la période de quatre ans. Cette diminution est attribuable à un ensemble de facteurs, par exemple, l'augmentation de la formation offerte et le fait qu'un total de 511 personnes ont été retirées de la liste d'attente soit parce qu'elles ne nécessitaient plus de formation, soit à cause d'un changement de poste ou de ministère ou d'un départ à la retraite.

L'École a offert de la formation à 64 personnes ayant des difficultés d'apprentissage, soit 17 ou (36 %) de plus que prévu dans les CGRR. Or, certaines personnes ayant des difficultés d'apprentissage dont le nom figurait sur la liste d'attente n'ont pas été formées. La nécessité d'offrir de la formation linguistique aux personnes ayant des difficultés d'apprentissage se faisait toujours sentir au moment de l'élaboration du présent rapport, car sept personnes ayant des difficultés d'apprentissage étaient toujours sur la liste d'attente.

Presque une trentaine de nouveaux produits d'apprentissage fondés sur la technologie ont été créés. Toutefois, la nécessité de créer de nouveaux produits et d'adapter les produits d'apprentissage demeure, non seulement pour les apprenants ayant des besoins particuliers, mais également pour le maintien des connaissances linguistiques.

Mise à jour de la direction

Le Plan d'action est un énoncé de politique du gouvernement du Canada qui renforce les obligations relatives à la mise en œuvre qui découlent de la *Loi sur les langues officielles*. Il comprend diverses initiatives destinées au renforcement et à la promotion de la dualité linguistique dans la société canadienne. Dix institutions fédérales ont reçu des fonds pour des activités et des programmes sectoriels liés aux langues officielles. L'École est l'une d'elles.

Reconnaissant qu'il s'agissait d'une temporisation du financement et que le rapport ne contenait aucune recommandation touchant la prestation, la direction tient toutefois à préciser qu'elle est d'accord avec les faits, constatations et conclusions du *Rapport d'information sur le rendement pour la formation linguistique offerte en vertu du Plan d'action pour les langues officielles de 2003-2004 à 2006-2007*. Le rapport d'évaluation indique que les résultats atteints témoignent d'une efficience plus grande que prévue.

Dans l'ensemble, les réalisations et les résultats obtenus ont contribué à jeter les bases d'un programme de formation linguistique renouvelé. Grâce à l'élaboration étendue d'outils d'apprentissage en ligne, les fonctionnaires ont maintenant accès à des outils de pointe de formation linguistique en ligne par l'intermédiaire de *Campusdirect*, le campus en ligne de l'École. Ils ont aussi accès à une gamme de services de formation linguistique de qualité afin d'édifier et de maintenir une culture de bilinguisme en milieu de travail.

1.0 Introduction

1.1 Contexte

La *Loi sur les langues officielles* (LLO) a notamment établi que toutes les institutions fédérales doivent « assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada », et « appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au sein de la société canadienne ». ²

À la suite du discours du Trône en 2002, le gouvernement a entrepris de respecter les engagements pris en vertu de la LLO adoptée plusieurs décennies auparavant.

La mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles* (PALO) a été annoncée en mars 2003. La demande pour la formation linguistique était en hausse à cette époque et on a commencé à accuser du retard dans les demandes provenant de personnes nécessitant de la formation linguistique, selon les renseignements contenus dans la réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité permanent des langues officielles – *Enjeux relatifs au bilinguisme dans la fonction publique fédérale* (2005).

Selon le document relatif au Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) intitulé *Contribution de Formation linguistique Canada au Plan d'action pour les langues officielles* (2003), le Centre de formation linguistique (CFL) de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) a reçu 36,1 millions de dollars sur trois ans, y compris la somme de 1,3 million de dollars pour les coûts des locaux octroyée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Les deux premières années de financement ont servi à la mise au point des cours, y compris la modernisation et la numérisation des produits. Environ le quart de ces fonds (8,8 millions de dollars) visaient à raccourcir la liste d'attente, soit la liste établie pour conserver le nom des personnes ayant toujours besoin de formation linguistique. Presque un autre tiers a servi à répondre à la demande croissante de formation (10,8 millions de dollars). Le reste est allé à l'amélioration et l'élaboration de produits (13,5 millions de dollars) et à rehausser la capacité de l'École ³ à répondre aux besoins des personnes ayant des difficultés d'apprentissage (3 millions de dollars). Ces activités visaient essentiellement à satisfaire aux exigences réglementaires de la LLO (niveau de compétence linguistique requis pour les postes désignés bilingues).

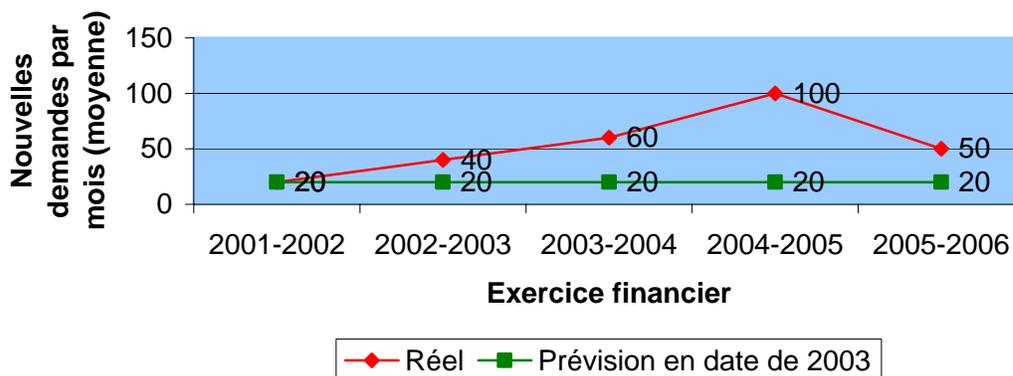
Le financement de 36,1 millions de dollars reposait sur l'hypothèse que le nombre de nouvelles demandes de formation linguistique atteindrait 20 par mois (CGRR – *Contribution de l'École de la fonction publique du Canada au Plan d'action pour les langues officielles*, 2006). Or, la demande pour la formation linguistique a été beaucoup plus importante que prévu, le nombre de nouvelles demandes ayant grimpé jusqu'à 100

² COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. *Loi sur les langues officielles*, [en ligne], mise à jour 30 juin 2007. [http://www.ocol-clo.gc.ca/html/act_loi_f.php].

³ Le rapport d'information sur le rendement porte sur le financement reçu en vertu de deux CGRR distincts, à savoir l'un pour Formation linguistique Canada (2003-2004 à 2005-2006) et l'autre pour l'École de la fonction publique du Canada (2006-2007). Aux fins du présent rapport, le terme « École » sera utilisé pour décrire le rendement pendant la période complète de quatre ans.

par mois au cours de l'exercice financier 2004-2005, pour redescendre à environ 50 par mois au cours de l'exercice financier 2005-2006. (Voir le graphique 1 qui suit.)

Graphique 1 : Nouvelles demandes de formation linguistique : moyenne annuelle des nouvelles demandes par mois par exercice



SOURCE : ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA. *Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Contribution de l'École de la fonction publique du Canada au Plan d'action pour les langues officielles*. Ottawa, 2006, p. 2.

Nota : Les données mensuelles ne sont pas disponibles auprès du CFL, seule une moyenne annuelle par exercice financier l'était.

L'EFPC a établi que les principaux facteurs suivants ont contribué à l'accroissement de la demande pour la formation linguistique⁴ :

- l'impact de la date limite imposée aux cadres supérieurs travaillant dans les régions désignées bilingues pour atteindre le niveau de compétence en langue seconde CBC;
- le recours accru à la dotation non impérative, en particulier pour les groupes recrutés en vue d'assurer la relève de la main-d'œuvre;
- les exigences renforcées en matière de profil linguistique, passant du niveau BBB à CBC;
- le nombre accru d'heures consacrées à la formation linguistique, dans les proportions prévues dans la Directive sur la formation linguistique et le maintien de l'acquis de l'Agence de la fonction publique du Canada (anciennement l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada) (1^{er} avril 2004);
- un plus grand nombre d'apprenants ayant des besoins particuliers en matière d'apprentissage.

⁴ ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA. *Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Contribution de l'École de la fonction publique du Canada au Plan d'action pour les langues officielles*. Ottawa, 2006, p. 2-3.

Une demande de financement supplémentaire de l'ordre de 12,4 millions de dollars (dont 0,5 million de dollars pour les coûts des locaux, octroyé par TPSGC) a été présentée pour l'exercice financier 2006-2007 afin continuer à raccourcir la liste d'attente de 667 apprenants. Voir l'annexe D pour les tableaux financiers complets examinés et approuvés par la Direction générale des services centraux.

1.2 CGRR - Données sur le rendement et objectifs

Le présent rapport brosse un portrait sommaire et rétrospectif des données sur le rendement de l'École pour les CGRR intitulés respectivement *Contribution de Formation linguistique Canada au Plan d'action pour les langues officielles* (2003) et *Contribution de l'École de la fonction publique du Canada au Plan d'action pour les langues officielles* (2006).

Le rapport d'information sur le rendement pour le CGRR résume les données disponibles utilisées pour aborder les questions relatives à la liste d'attente de même que celles relatives aux étudiants ayant des besoins particuliers (ou ayant des difficultés d'apprentissage). On fait également état de la façon dont l'École a utilisé les fonds assignés en vertu du PALO pour raccourcir la liste d'attente pour la formation linguistique, assurer une formation adéquate aux personnes ayant des besoins particuliers ou des difficultés d'apprentissage et créer et améliorer des produits visant à faciliter l'accès à la formation linguistique grâce à des outils et à la technologie.

1.3 Portée

Le financement accordé en vertu du PALO a été reçu sur une période de quatre ans, soit de l'exercice financier 2003-2004 à l'exercice financier 2006-2007. On a déterminé dans les CGRR les données administratives et les autres données sur le rendement appropriées pour répondre aux questions axées sur le rendement. On a déterminé que les données étaient disponibles dans la stratégie de mesure du rendement contenue dans les deux présentations au Conseil du Trésor (CT). On devait donc répondre aux questions relatives au rendement à l'aide des sources de données répertoriées.

1.4 Acquisition, rassemblement et analyse de données

Les données nécessaires pour répondre aux questions relatives au rendement (telles qu'elles sont répertoriées à la section 1.6) sont principalement des données administratives courantes qui ont été recueillies et tenues à jour par l'un des systèmes d'information de l'École. De plus, certaines de ces données devaient être recueillies par l'École au moyen de sondages auprès des intervenants et des apprenants. Les données sur la satisfaction des apprenants ont initialement été tirées des commentaires reçus par voie électronique par l'entremise de *Campusdirect*.

1.5 Entrevues et examen des documents

D'importants documents ont été étudiés en regard des stratégies et procédures opérationnelles visant à prévoir l'évolution de la liste d'attente et à la gérer.

On a mené des entrevues avec des personnes-ressources clés afin de mieux comprendre les techniques de collecte de données et de connaître en gros comment on s'était occupé du retard en matière de formation linguistique. (Voir l'annexe A pour la liste complète des documents examinés et des entrevues).

1.6 Questions sur le rendement auxquelles on devait répondre

Chacun des deux CGRR contenait un certain nombre de questions liées au rendement auxquelles on devait répondre. Aux fins du présent rapport, dans certains cas, les questions sur le rendement étaient considérées comme tellement similaires qu'elles ont été traitées de la même façon (c.-à-d. les questions 5, 6 et 7). Dans un autre cas, un indicateur de rendement a été repris comme question sur le rendement et il a par conséquent été supprimé en raison de sa redondance. L'annexe B présente la résolution des divergences entre les questions contenues dans les CGRR pour 2003 et 2006 et l'annexe C fournit des précisions et une explication détaillée de ces changements.

En outre, la question 10 porte sur le caractère adéquat du financement accordé en vertu du PALO pour permettre à l'École d'atteindre ses objectifs. On peut donc considérer la réponse à cette question comme étant un résumé global du rendement du programme sur le plan de l'utilisation par l'École des fonds accordés en vertu du PALO.

Enfin, l'annexe C contient les tableaux financiers fournis par l'École en vue d'offrir de plus amples renseignements sur les liens déclarés entre les résultats du programme et ses données financières ou relatives à son financement.

2.0 Résultats

2.1 Question 1

Est-il toujours nécessaire d'offrir de la formation linguistique pour répondre à la demande excédentaire afin de satisfaire aux exigences réglementaires?

Constatations :

Réponse : Non

Cette question a été écartée par les récents changements dans le modèle de prestation et la politique de formation linguistique de l'EFPC. Depuis le 1^{er} avril 2007, l'EFPC n'a plus le mandat d'offrir de la formation linguistique obligatoire et non obligatoire. Cela s'inscrit dans le nouveau modèle de formation linguistique au gouvernement fédéral. La nouvelle Politique en matière d'apprentissage, de formation et de perfectionnement prévoit la délégation de la responsabilité à l'égard de la formation aux administrateurs généraux des ministères et organismes. Il incombe maintenant à ces derniers d'assurer la planification de la formation et l'accès à celle-ci ainsi que de fournir le financement nécessaire à tous les types de formation linguistique. Cette question n'est donc plus pertinente pour l'EFPC. Or, en observant les données ci-après, on pourrait peut-être conclure, d'un point de vue ministériel, que la nécessité de répondre à une demande excédentaire existe toujours.

Même si la liste d'attente pour la formation linguistique (la « liste d'attente ») d'attente comptait 749 personnes au 31 mars 2003, au moment de la première demande de financement (en juin 2003), cette liste comptait alors 979 personnes. En dépit du fait que l'École a offert de la formation à 1562 personnes au cours des trois premières années, le nombre de personnes sur la liste d'attente a augmenté pour s'établir à plus de 1200 au cours de cette période. Comme on le souligne à la section 1.1, cette situation était attribuable à une hausse imprévue de la demande pour la formation linguistique, hausse indépendante de la volonté de l'École. Une demande de financement supplémentaire de l'ordre de 12,4 millions de dollars a par conséquent été présentée en 2006 afin de continuer à raccourcir la liste d'attente. Au cours de cette quatrième année, la liste d'attente ne comptait plus que 85 personnes. Deux facteurs sont à l'origine de cette réalisation. En premier lieu, l'École a offert de la formation à un total de 617 apprenants, et ce, sans que de nouveaux noms soient ajoutés à la liste d'attente, ce qui permettait d'éviter qu'elle n'allonge. Étant donné la mise en œuvre du nouveau mandat pour la formation linguistique, les ministères ont été informés qu'aucune nouvelle demande de formation ne serait ajoutée à la liste d'attente de l'École. Certains ministères ont continué à soumettre de nouvelles demandes de formation à l'École, mais ils ont été avisés que l'École se limiterait à accuser réception des nouvelles demandes. Les nouvelles demandes seraient ensuite versées aux dossiers de l'École, mais ne seraient pas ajoutées à sa liste d'attente.

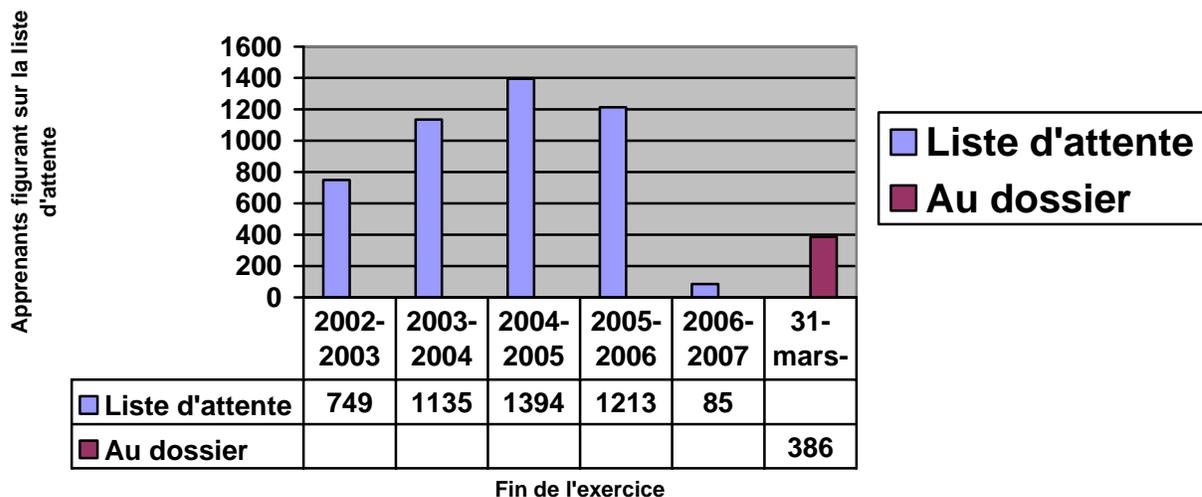
Le second facteur ayant permis de raccourcir la liste d'attente fut la validation des besoins en formation des personnes figurant sur la liste, validation effectuée par les divers ministères et organismes. Pendant la constitution des classes, on a finalement retiré un total de 511 personnes de la liste d'attente soit parce qu'elles ne nécessitaient plus de formation, soit à cause d'un changement de poste ou de ministère, d'un départ à la retraite

ou pour d'autres raisons semblables.

Comme la liste d'attente a été ramenée à un degré très faible comparativement aux années passées, il n'est désormais plus nécessaire de donner de la formation linguistique en fonction de la liste d'attente afin de répondre aux exigences réglementaires. La réponse à la question visant à déterminer s'il est toujours nécessaire de fournir de la formation linguistique pour répondre à la demande excédentaire est par conséquent non.

Le graphique 2 ci-dessous illustre le nombre total de personnes figurant sur la liste d'attente à la fin de chaque exercice financier, en commençant par l'année précédant le financement en vertu du PALO. On y retrouve également une colonne pour le nombre de personnes inscrites dont la demande a été versée aux dossiers au 31 mars 2007.

Graphique 2 : Liste d'attente pour la formation linguistique à la fin de l'exercice (formation obligatoire)



SOURCE : Base de données du Centre de formation linguistique.

2.2 Question 2

Est-il toujours nécessaire d'offrir de la formation linguistique aux apprenants ayant des difficultés d'apprentissage afin de leur permettre de satisfaire aux exigences réglementaires?

Constatations :

Réponse : Oui

Contrairement à d'autres types de formation, la responsabilité d'offrir de la formation linguistique aux apprenants ayant des difficultés d'apprentissage incombe toujours à l'École. On compte actuellement 31 apprenants ayant des difficultés d'apprentissage qui

suivent de la formation linguistique et sept personnes qui attendent actuellement d'en recevoir.

Le marché des écoles privées n'est pas encore prêt à offrir de la formation linguistique aux apprenants ayant des difficultés d'apprentissage. L'École continuera donc de remplir ce rôle. En conséquence, la responsabilité de financer ce type de formation incombe maintenant aux ministères et organismes. La formation pour les apprenants ayant des difficultés d'apprentissage est offerte par l'École en vertu d'un régime de recouvrement des coûts.

Au 31 mars 2007, des personnes ayant des difficultés d'apprentissage étaient toujours en attente de formation linguistique. Par conséquent, la nécessité de les former demeure.

2.3 Question 3

Le Centre de formation linguistique a-t-il formé avec succès les apprenants?

Constatations :

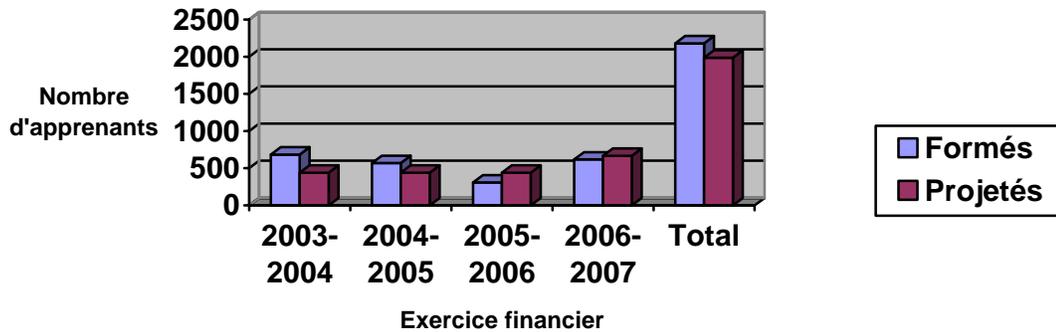
Réponse : Oui

La première demande de financement en 2003 indiquait que l'École avait prévu former 1320 apprenants, grâce à un montant de 19,6 millions de dollars (8,8 millions de dollars devaient servir à raccourcir la liste d'attente de 600 personnes et 10,8 millions de dollars devaient servir à composer avec la hausse de la demande projetée établie à 720 apprenants). Elle avait de plus prévu former de 15 à 20 apprenants ayant des difficultés d'apprentissage (3 millions de dollars). La seconde demande de financement présentée en 2006 indiquait que l'École projetait former 667 apprenants (640 réguliers et 27 ayant des difficultés d'apprentissage), avec un montant de 12,4 millions de dollars.

Au cours des trois premières années, l'École a réussi à former 1562 apprenants, soit 222 de plus que l'objectif projeté. Au cours de la quatrième année de financement en vertu du PALO, l'École a formé 617 apprenants, soit 50 de moins que prévu. En tout, l'École a offert de la formation à 2179 apprenants au lieu des 2 07 apprenants prévus (soit 172 apprenants de plus).

Le graphique 3 illustre la répartition par exercice financier du nombre de personnes ayant reçu de la formation linguistique obligatoire.

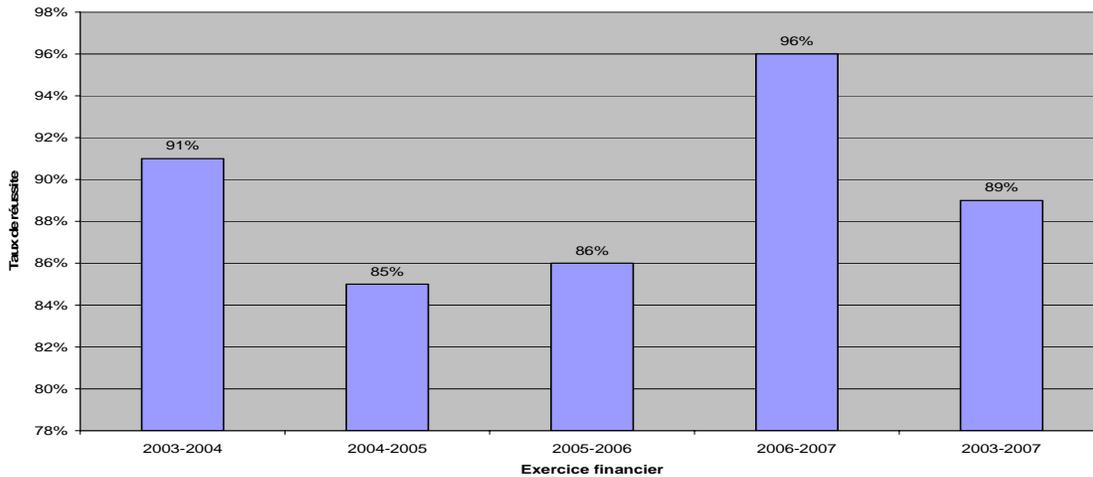
**Graphique 3 : Apprenants formés
(satisfaisant aux exigences réglementaires)**



SOURCE : Base de données du Centre de formation linguistique.

Le graphique 4 illustre les taux de réussite à l'évaluation de langue seconde (ELS) à la fin de leur formation avec l'École et les fournisseurs pré-qualifiés. Globalement, l'École a offert avec succès de la formation à une forte proportion de ses apprenants. L'École a affiché un taux de réussite de 89 % au cours des quatre dernières années (de l'exercice 2003-2004 à l'exercice 2006-2007) pour les apprenants satisfaisant aux exigences réglementaires. Le graphique 4 illustre le taux de « réussite »⁵ par exercice financier.

Graphique 4: Taux de réussite en formation linguistique toutes personnes confondues (satisfaisant aux exigences réglementaires)



Source : Base de données du Centre de formation linguistique.

⁵ La « réussite » se définit simplement comme étant l'obtention, par les apprenants ayant reçu de la formation linguistique, de la note de passage au test d'évaluation en langue seconde.

En conclusion, l'École a réussi à répondre à la demande nouvelle et accrue et a formé 2 179 personnes (soit 172 personnes de plus que prévu) tout en maintenant un taux de réussite moyen de 89 % sur quatre ans, ce qui est conforme au rendement des années précédente. Le nombre de personnes sur la liste d'attente est passé de 979 à 85 pendant la période de quatre ans. À la fin de la quatrième année, la liste d'attente comptait toujours 85 personnes (y compris les personnes ayant des difficultés d'apprentissage) et 386 demandes avaient été versées aux dossiers. L'École les a transmis aux ministères et organismes, n'ayant désormais plus besoin de les conserver.

2.4 Question 4

Les apprenants ayant des difficultés d'apprentissage ont-ils été formés comme prévu et en temps opportun de manière à satisfaire aux exigences réglementaires?

Constatations :

Réponse : Oui

La demande initiale de financement indiquait que l'École prévoyait former entre 15 et 20 apprenants ayant des difficultés d'apprentissage avec 3 millions de dollars tandis que la seconde demande indiquait que l'École projetait former 27 apprenants ayant des difficultés d'apprentissage avec 1,8 million de dollars.

Au cours des trois premières années, l'École a été en mesure de former 36 apprenants ayant des difficultés d'apprentissage, soit 16 de plus que l'objectif établi. Au cours de la quatrième année de financement en vertu du PALO, l'École a offert de la formation à 28 apprenants, soit un de plus que prévu. Au cours des quatre années visées par le rapport, l'École a offert de la formation à 64 apprenants ayant des difficultés d'apprentissage, soit 17 de plus que les objectifs établis.

Compte tenu des fonds disponibles, l'École a été en mesure d'offrir de la formation en temps opportun à ces 64 apprenants. Or, l'École n'a pas été en mesure de former tous les apprenants ayant des difficultés d'apprentissage figurant sur la liste d'attente. Ils n'ont donc pas tous reçus de la formation en temps opportun.

Enfin, tel que cela a été mentionné plus tôt, la responsabilité d'offrir de la formation aux apprenants ayant des difficultés d'apprentissage incombe à l'École. Elle devra par conséquent continuer à leur donner de la formation en vertu d'un régime de recouvrement des coûts.

2.5 Questions 5 à 7

Les trois questions suivantes ont été regroupées du fait de leur similarité. Elles portent toutes sur la mise au point de produits, leur caractère approprié et la mesure dans laquelle ils répondent aux besoins attendus (selon le type de produit – formation obligatoire, formation non obligatoire ou formation en lien avec les besoins particuliers).

Est-ce que des produits électroniques appropriés et en nombre suffisant ont été mis au point pour satisfaire aux exigences réglementaires, conformément aux besoins et aux priorités définis avec les partenaires?

Est-ce que des produits appropriés et en nombre suffisant ont été mis au point pour les apprenants ayant des besoins particuliers afin de satisfaire aux exigences réglementaires, conformément aux besoins et aux priorités définis avec les partenaires?

Est-ce que des produits appropriés et en nombre suffisant ont été mis au point et offerts en ligne pour satisfaire aux exigences non réglementaires, conformément aux besoins et aux priorités définis avec les partenaires?

Constatations :

En ce qui a trait à la première question, quinze produits électroniques, dont sept mises à jour et une étude, ont été complétés pour satisfaire aux exigences réglementaires en matière de formation linguistique.

En ce qui concerne les apprenants ayant des besoins particuliers, un total de onze activités (deux études connexes) ou produits ont été créés pour satisfaire aux exigences réglementaires.

En ce qui concerne les exigences non obligatoires, sept produits ont été élaborés et offerts en ligne.

La majorité des fonds réservés dans le cadre du PALO à la création et à l'amélioration de produits ont été consacrés à l'élaboration de produits visant à satisfaire aux exigences réglementaires. Les produits visant à satisfaire aux exigences non réglementaires ont été élaborés exclusivement dans les dernières années du PALO (c.-à-d. de 2004 à 2006).

Dans l'ensemble, le financement reçu en vertu du PALO a permis à l'École de créer ou d'améliorer un certain nombre de produits. Au cours de l'exercice 2003-2004, on a utilisé les fonds à trois reprises, soit pour la création directe de produits ou la recherche en vue de faciliter la création, de même que pour la mise à jour d'un produit et deux études sur la formation linguistique.

Au cours de l'exercice 2004-2005, l'École a créé ou amélioré 19 produits différents (sept ont été mis à jour et douze étaient de conception entièrement nouvelle).

Enfin, au cours de l'exercice 2005-2006, 16 produits ont été créés, améliorés ou des recherches ont été menées à leur sujet (cinq ont été mis à jour, onze étaient de conception entièrement nouvelle et un projet de recherche a été réalisé).

Le tableau 1 ci-dessous présente les produits qui ont été élaborés ou améliorés à l'aide du financement accordé en vertu du PALO et qui font l'objet des questions 5 à 7. Les produits récemment créés sont indiqués en caractères gras, les produits mis à jour sont en italique et les études ou recherches sont soulignés.

Le tableau 2 ci-dessous présente le nombre d'apprenants qui ont eu accès aux outils ou cours créés entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2007 de même que les résultats à plusieurs questions posées aux apprenants au moyen de sondages quant à leur satisfaction à l'égard de ces produits.

Tableau 1 : Produits créés ou améliorés à l'aide du financement en vertu du PALO

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
	Type d'utilisation	Type d'utilisation	Type d'utilisation
Produits électroniques pour satisfaire aux exigences réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du contenu et création d'un format électronique pour le Programme de français langue seconde – Niveaux A, B et C 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du contenu et création d'un format électronique pour le Programme de français langue seconde – Niveaux A, B et C - Mise à jour du contenu et création d'un format électronique pour Interface Canada (niveau B – anglais) - Mise à jour du contenu et création d'un format électronique pour Gambits 1, 2, 3 et Telephone Gambits Mise à jour du contenu et création d'un format électronique pour Idioms 1 et 2 - GIFT – French Grammar at Your Own Pace (remanié pour être offert en ligne) - Exercices préparatoires à l'évaluation de la langue seconde (ELS) en ligne, en français et en anglais - Création de <i>Brisons la glace</i> - <i>Breaking the Ice</i> (niveau 0) – CD et en ligne - Élaboration de <i>Eloquium</i> à des fins d'utilisation en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du contenu et création d'un format électronique pour le Programme de français langue seconde – Niveaux A, B et C - Mise à jour du contenu et création d'un format électronique pour Interaction Canada (niveau C – anglais) - Mise à jour du contenu et création d'un format électronique pour Interface Canada (niveau B – anglais) - Mise à jour du contenu et création d'un format électronique pour une portion de la Phonology Series - Élaboration d'un outil d'offre active et de prestation de services (en ligne) - Élaboration de l'Article : T.R.A.P.S. (en ligne) - Élaboration de la phase 1 du Programme de français langue seconde – Niveaux A et B – à rythme libre - <u>Recherche sur un enregistreur virtuel afin d'assurer une intégration plus poussée des produits</u>
Produits pour les apprenants ayant des besoins particuliers suivant une formation obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Étude sur les apprenants issus des Premières nations et la formation linguistique - Étude sur les allophones (et les minorités visibles) et la formation linguistique 	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de PFL2-C pour les personnes aveugles - Adaptation de PFL2-C pour les personnes ayant une déficience visuelle - <i>Brisons la glace</i> - <i>Breaking the Ice</i> - Élaboration de deux cours s'adressant aux apprenants ayant échoué leur examen pour le niveau C une fois 	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de PFL2-A et B pour les personnes ayant une déficience visuelle - Élaboration de <i>Introduction au français langue seconde</i> - Outil d'offre active et de prestation de services - Cours sur la sensibilisation aux cultures pour les enseignants - Achat de matériel d'aide à l'audition - Élaboration d'un cours s'adressant aux apprenants ayant échoué leur examen pour le niveau C deux fois - Outil d'offre active et de prestation de services
Produits offerts en ligne pour satisfaire aux exigences non réglementaires		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Brisons la glace</i> - <i>Breaking the Ice</i> - GIFT – French Grammar at Your Own Pace - Exercices préparatoires à l'évaluation de la langue seconde (ELS) en ligne, en français et en anglais - Exercices de grammaire - Investissements technologiques (enregistreur virtuel, cd, portail, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de la phase 1 du Programme de français langue seconde – Niveaux A et B – à rythme libre - Élaboration de l'Article : T.R.A.P.S. (en ligne) - Investissements technologiques (enregistreur virtuel, cd, portail, etc.) - Promotion

Indications sur le type de caractères utilisés : *Italique* – Produit récemment créé; **caractères gras** – produit mis à jour; caractères soulignés – étude et recherche.

Tableau 2 : Utilisation et satisfaction des apprenants à l'égard des outils créés

Apprenants ayant eu accès aux outils créés à l'aide du financement du PALO

*La taille de l'échantillon est inférieure à dix. Par conséquent, certaines données sont absentes.

Résultat du sondage auprès des apprenants

Le contenu de ce produit d'apprentissage est pertinent pour mon travail actuel ou futur.

Le contenu était exact et à jour.

Je recommanderai l'utilisation de ce produit d'apprentissage à d'autres.

Outil ou cours	Nombre d'utilisateurs (apprenants)	Nombre de répondants au sondage sur la satisfaction	Fortement d'accord ou d'accord	Fortement en désaccord ou en désaccord	Fortement d'accord ou d'accord	Fortement en désaccord ou en désaccord	Fortement d'accord ou d'accord	Fortement en désaccord ou en désaccord
Brisons la glace (C118-1E)	290	*						
Brisons la glace (C118-2E)*	426	*						
Breaking the Ice (C118-1F)*	245	*						
Breaking the Ice (C118-2F)*	178	*						
GIFT – French Grammar at Your Own Pace	8 356	129	64 %	2 %	62 %	2 %	57 %	6 %
Exercices préparatoires à l'évaluation de la langue seconde (ELS) en ligne, en français et en anglais (C108E)	5 607	137	60 %	4 %	62 %	4 %	64 %	2 %
Exercices préparatoires à l'évaluation de la langue seconde (ELS) en ligne, en français et en anglais (C108F)	3 886	129	62 %	2 %	56 %	1 %	66 %	2 %
Outil d'offre active et de prestation de services	451	*						
Élaboration de la phase 1 du Programme de français langue seconde – Niveaux A et B – à rythme libre	1 278	*						
Élaboration de l'Article : T.R.A.P.S. (en ligne)*	178	*						

Comme le tableau le montre, un nombre important d'apprenants ont utilisé les produits électroniques créés à l'aide des fonds accordés en vertu du PALO. La majorité d'entre eux ont volontairement offert leurs commentaires par voie électronique et estimaient que le matériel était pertinent, exact et à jour en plus d'affirmer qu'ils les recommanderaient à d'autres personnes. Il convient également de noter que le sondage comportait neuf autres questions, mais les trois présentées ici étaient particulièrement pertinentes pour répondre aux questions sur le rendement de cette partie. Par ailleurs, les taux de réponse ne représentent pas la totalité des utilisateurs. Les pourcentages indiqués ne reflètent qu'un échantillon d'apprenants.

Il est intéressant de noter que, depuis la date de clôture du présent rapport (31 mars 2007), entre les mois d'avril et juin 2007, l'École a fait plus de 15 présentations sur les produits électroniques qu'elle offre à l'intention de différents auditoires dont à des représentants de ministères fédéraux, des centres de formation linguistique régionaux, les forums nationaux d'autres ministères (c'est-à-dire au Québec), le Forum national des gestionnaires, le Forum sur les langues officielles, les Rendez-vous de la Francophonie, etc. Au mois d'avril 2007, 3 837 utilisateurs avaient eu accès aux produits de formation linguistique mixtes et à rythme libre. À la suite d'efforts de promotion supplémentaires, ce nombre a connu une hausse de 12,8 % avec 491 utilisateurs de plus bénéficiant d'un accès aux produits de formation linguistique mixtes et à rythme libre à la fin du mois de mai 2007.

Le tableau 3 ci-dessous dresse la liste des 10 principaux produits de formation linguistique offerts sur *Campusdirect*, établie par niveau d'accès :

Tableau 3 : Les dix produits de formation linguistique les plus populaires offerts sur *Campusdirect*

AVRIL 2007		MAI 2007	JUIN 2007
1	C108E - Exercices préparatoires à l'évaluation de la langue seconde (ELS)	C108E - Exercices préparatoires à l'évaluation de la langue seconde (ELS)	C108E - Exercices préparatoires à l'évaluation de la langue seconde (ELS)
2	C116E - GIFT – French Grammar at Your Own Pace	C116E - GIFT – French Grammar at Your Own Pace	C116E - GIFT – French Grammar at Your Own Pace
3	C108F - Exercices préparatoires à l'évaluation de la langue seconde (ELS)	C108F - Exercices préparatoires à l'évaluation de la langue seconde (ELS)	C108F - Exercices préparatoires à l'évaluation de la langue seconde (ELS)
4	C123E - Programme de français langue seconde - Niveaux A et B : Objectifs de formation 1 à 40	C123E - Programme de français langue seconde - Niveaux A et B : Objectifs de formation 1 à 40	C123E - Programme de français langue seconde - Niveaux A et B : Objectifs de formation 1 à 40
5	C207 - Enjeu des mots	C124E - Consolidations	C124E - Consolidations
6	C124E - Consolidations	C188 - Self-assessment Tool for Oral Interaction in French	C127E - Auto-évaluation – Activités écrites
7	C185 - French Makes Sense 1	C185 - French Makes Sense 1	C207 - Enjeu des mots
8	C179 - Apprivoisez l'ELS - Écrit 1 : En-têtes, listes et titres	C207 - Enjeu des mots	C126E - Auto-évaluation – Activités orales
9	C188 - Self-assessment Tool for Oral Interaction in French	C179 - Apprivoisez l'ELS - Écrit 1 : En-têtes, listes et titres	C188 - Self-assessment Tool for Oral Interaction in French
10	C125E - Une saison au ministère de l'Habitation	C125E - Une saison au ministère de l'Habitation	C185 - French Makes Sense 1

2.6 Questions 8 à 9

Est-il toujours nécessaire de créer des produits pour les apprenants ayant des besoins particuliers, afin de leur permettre de satisfaire aux exigences réglementaires?

Est-il toujours nécessaire de créer des produits pour satisfaire aux exigences non réglementaires?

Constatations :

Réponse : Oui

De nombreuses discussions tenues au fil des ans avec les apprenants, des représentants des langues officielles et d'autres intervenants ont révélé qu'il demeure nécessaire de créer de nouveaux produits et d'adapter les produits d'apprentissage existants afin qu'ils puissent répondre aux besoins de personnes ayant des problèmes d'apprentissage. En fait, la nécessité d'élaborer de nouveaux produits sera toujours présente, car on découvre sans cesse de nouveaux besoins et l'évolution de la technologie suscite de nouvelles possibilités ou le besoin de les adapter. Il est également nécessaire de répondre à des exigences non réglementaires à des fins de perfectionnement professionnel. En fait, l'École a la responsabilité de faire des recherches sur des produits et d'en créer de nouveaux en vue de l'acquisition et du maintien des compétences en langue seconde, y compris pour les apprenants ayant des besoins particuliers. Cela fait partie du nouveau modèle pour la formation linguistique. Le financement est prévu par le truchement de son budget des services votés.

2.7 Question 10

Le financement accordé a-t-il permis de répondre adéquatement et comme prévu aux besoins en formation linguistique énoncés dans la présentation au Conseil du Trésor?

Constatations :

Réponse : Oui

Le financement accordé en vertu du PALO s'est révélé adéquat pour répondre aux trois besoins au chapitre de la formation linguistique énoncés dans les deux demandes de financement. Par conséquent, l'École a réussi à répondre à l'accroissement de la demande et a offert de la formation à 2 179 personnes. Le nombre de personnes sur la liste d'attente est passé de 979 à 85 au cours de la période visée par le rapport. Par ailleurs, presque une trentaine de nouveaux produits d'apprentissage fondés sur la technologie ont été créés. Ces produits sont largement utilisés et dans l'ensemble, les apprenants semblent très satisfaits de leur qualité.

Or, comme on l'a mentionné plus haut, la nécessité d'offrir de la formation linguistique aux personnes ayant des difficultés d'apprentissage est toujours présente. En effet, tel que mentionné précédemment, le secteur privé n'est pas encore prêt à offrir de la formation linguistique à ce type d'apprenant. En outre, il est toujours nécessaire de créer

et d'adapter des produits d'apprentissage, et ce, non seulement pour les apprenants ayant des besoins particuliers, mais également pour les besoins du maintien des connaissances linguistiques acquises.

Dans l'ensemble, le financement reçu en vertu du PALO a permis à l'École de créer ou d'améliorer un certain nombre de produits. Au cours de l'exercice 2003-2004, on a utilisé les fonds à trois reprises, soit pour la création directe de produits ou la recherche en vue de faciliter la création (soit la mise à jour d'un produit et deux études sur la formation linguistique). Au cours de l'exercice 2004-2005 l'École a créé ou amélioré 19 produits différents, dont sept ont été mis à jour et douze étaient de conception entièrement nouvelle. Enfin, pendant l'exercice 2005-2006, 16 autres produits ont été créés, améliorés ou des recherches ont été menées à leur sujet (cinq ont été mis à jour, onze étaient de conception entièrement nouvelle et un projet de recherche a été mené).

Annexe A : Documents examinés et entrevues

CANADA, *Loi sur les langues officielles*, Ottawa, 1985.

ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA, *Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Contribution de l'École de la fonction publique du Canada au Plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa, 2006.

FORMATION LINGUISTIQUE CANADA, *Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Contribution de Formation linguistique Canada au Plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa, 2003.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Directive sur la dotation des postes bilingues*, Ottawa, 2004.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Directive sur la formation linguistique et le maintien de l'acquis*, Ottawa, 2004.

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA, *Plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa, 2003.

Annexe B : Résolution des divergences dans les questions puisées dans les CGRR de 2003 et 2006

Résolution des divergences dans les questions puisées dans les CGRR de 2003 et 2006

Nota : Le texte en *italique* indique un changement de formulation d'un CGRR à l'autre.

Question		Indicateurs de rendement		Source de données		Dernière question posée
2003	2006	2003	2006	2003	2006	2007
Est-il toujours nécessaire de donner de la formation linguistique pour répondre à la demande excédentaire afin de satisfaire aux exigences réglementaires?	Est-il toujours nécessaire d'offrir de la formation linguistique pour répondre à la demande excédentaire afin de satisfaire aux exigences réglementaires?	- Mesure dans laquelle la liste d'attente a été éliminée - Nombre de demandes de formation linguistique par année	- Mesure dans laquelle la liste d'attente a été réduite - Nombre de demandes de formation linguistique chaque année	- Base de données du CFL - Rapports du CFL	- Base de données du CFL - Rapports du CFL	Est-il toujours nécessaire d'offrir de la formation linguistique pour répondre à la demande excédentaire afin de satisfaire aux exigences réglementaires?
Est-il toujours nécessaire d'offrir de la formation aux étudiants ayant des troubles d'apprentissage, afin de satisfaire aux exigences réglementaires?	Est-il toujours nécessaire d'offrir de la formation linguistique aux étudiants ayant des troubles d'apprentissage, afin de leur permettre de satisfaire aux exigences réglementaires?	Nombre d'étudiants identifiés ayant des troubles d'apprentissage qui ont encore besoin de formation	Nombre d'étudiants ayant des troubles d'apprentissage qui ont encore besoin de formation	- Base de données du CFL - Dossiers du CFL	- Base de données du CFL - Dossiers du CFL	Est-il toujours nécessaire d'offrir de la formation linguistique aux étudiants ayant des troubles d'apprentissage, afin de leur permettre de satisfaire aux exigences réglementaires?
Est-il toujours nécessaire de créer des produits pour les étudiants ayant des besoins particuliers pour satisfaire aux exigences réglementaires?		Besoins non encore satisfaits (cernés dans le cadre des consultations avec les partenaires) et nouveaux besoins identifiés		Dossiers du CFL		Est-il toujours nécessaire de créer des produits pour les étudiants ayant des besoins particuliers, afin de leur permettre de satisfaire aux exigences réglementaires?

Question		Indicateurs de rendement		Source de données		Dernière question posée
<i>Est-il toujours nécessaire de créer des produits pour satisfaire aux exigences non réglementaires?</i>		<i>Besoins non encore satisfaits (cernés dans le cadre des consultations avec les partenaires)</i>		<i>Dossiers du CFL</i>		<i>Est-il toujours nécessaire de créer des produits pour satisfaire aux exigences non réglementaires?</i>
La liste d'attente a-t-elle été supprimée?	La liste d'attente a-t-elle été réduite?	Nombre d'étudiants figurant sur la liste d'attente	Nombre d'étudiants figurant sur la liste d'attente	Base de données du CFL	Base de données du CFL	S/O – L'indicateur de rendement a été repris comme question sur le rendement
Le CFL a-t-il formé avec succès les étudiants?	Le CFL a-t-il formé avec succès les étudiants?	Taux de réussite du CFL	Taux de réussite du CFL	Base de données du CFL	Base de données du CFL	Le CFL a-t-il formé avec succès les étudiants?
<i>Est-ce que des produits électroniques appropriés ont été développés pour satisfaire aux exigences réglementaires, conformément aux besoins et aux priorités définis avec les partenaires?</i>		<i>- Mesure dans laquelle les produits élaborés répondent aux besoins</i> <i>- Niveau de satisfaction des étudiants et des ministères</i>		<i>- Sondage auprès des étudiants</i> <i>- Sondage auprès des intervenants</i>		<i>Est-ce que des produits électroniques appropriés et en nombre suffisant ont été développés pour satisfaire aux exigences réglementaires, conformément aux besoins et aux priorités définis avec les partenaires?</i>
<i>Est-ce que des produits appropriés et en nombre suffisant ont été développés pour les étudiants ayant des besoins particuliers afin de satisfaire aux exigences réglementaires?</i>		<i>- Mesure dans laquelle les produits répondent aux besoins des étudiants ayant des besoins particuliers</i> <i>- Niveau de satisfaction des étudiants ayant des besoins particuliers</i>		<i>Sondage auprès des étudiants</i>		<i>Est-ce que des produits appropriés et en nombre suffisant ont été développés pour les étudiants ayant des besoins particuliers afin de satisfaire aux exigences réglementaires, conformément aux besoins et aux priorités définis avec les partenaires?</i>
Les étudiants aux prises avec des troubles d'apprentissage ont-ils été	Les étudiants aux prises avec des troubles d'apprentissage ont-ils été	- Nombre d'étudiants souffrant de troubles d'apprentissage	- Nombre d'étudiants souffrant de troubles d'apprentissage	- Base de données du CFL - Sondage auprès des	- Base de données du CFL - Sondage auprès des	Les étudiants aux prises avec des troubles d'apprentissage ont-ils été

Question		Indicateurs de rendement		Source de données		Dernière question posée
formés comme prévu et en temps opportun afin de satisfaire aux exigences réglementaires?	formés comme prévu et en temps opportun de manière à satisfaire aux exigences réglementaires?	<i>qui ont terminé avec succès la formation linguistique</i>	<i>ayant terminé avec succès la formation linguistique</i>	étudiants	étudiants	formés comme prévu et en temps opportun de manière à satisfaire aux exigences réglementaires?
Est-ce que des produits appropriés et en nombre suffisant ont été développés et offerts en ligne pour satisfaire aux exigences non réglementaires?		- Mesure dans laquelle les produits créés répondent aux besoins cernés lors des consultations avec les intervenants - Mesure dans laquelle les produits sont offerts au format électronique et/ou en ligne - Mesure dans laquelle les produits sont demandés et/ou utilisés par les clients - Niveau de satisfaction des partenaires, des ministères clients		- Examen du site Web - Sondage auprès des intervenants		Est-ce que des produits appropriés et en nombre suffisant ont été développés et offerts en ligne pour satisfaire aux exigences non réglementaires, conformément aux besoins et aux priorités définis avec les partenaires?
Le financement accordé a-t-il été <i>suffisant</i> pour répondre aux besoins en formation linguistique énoncés dans la présentation au Conseil du Trésor, selon l'échéancier prévu?	Le <i>financement</i> accordé a-t-il permis de répondre <i>adéquatement</i> aux besoins en formation linguistique énoncés dans la présentation au Conseil du Trésor, comme prévu?	- Mesure dans laquelle les fonds reçus <i>ont été suffisants</i> pour répondre aux besoins en formation linguistique - Mesure dans laquelle les objectifs <i>ont été atteints ou n'ont pas été atteints</i>	- Mesure dans laquelle les fonds reçus <i>ont permis de répondre adéquatement</i> aux besoins en formation linguistique - Mesure dans laquelle les objectifs <i>ont été atteints</i>	- Documents financiers - Rapports du CFL	- Documents financiers - Rapports du CFL	Le financement accordé a-t-il permis de répondre adéquatement aux besoins en formation linguistique énoncés dans la présentation au Conseil du Trésor, comme prévu?

Nota : Le texte en *italique* indique un changement de formulation d'un CGRR à l'autre.

Annexe C : Modifications apportées aux questions pour plus de clarté

N° de la dernière question du rapport sur le rendement	Année du CGRR	Question initiale du CGRR	Problème posé par la question initiale	Formulation définitive de la question	Sources de données
1	2003 et 2006	Est-il toujours nécessaire d'offrir de la formation linguistique pour répondre à la demande excédentaire afin de satisfaire aux exigences réglementaires?	L'indicateur de cette question est le même que ce qui est demandé à la question 3 initiale.	AUCUN CHANGEMENT (mais on a répondu à cette question en même temps que la question 3 initiale).	Fluctuations de la liste d'attente entre 2003 et 2007.
2	2003 et 2006	Est-il toujours nécessaire d'offrir de la formation linguistique aux étudiants ayant des troubles d'apprentissage, afin de leur permettre de satisfaire aux exigences réglementaires?	AUCUN PROBLÈME	AUCUN CHANGEMENT	Le nombre d'étudiants aux prises avec des difficultés d'apprentissage qui ont encore besoin de formation.
s. o.	2003 et 2006	La liste d'attente a-t-elle été réduite?	La question est l'indicateur de la question 1.	Voir la question 1 ci-dessus.	Voir la question 1 ci-dessus.
3	2003 et 2006	Le CFL a-t-il formé avec succès les étudiants?	Ne comprend pas l'utilisation ou d'autres définitions du terme	AUCUN CHANGEMENT	L'étudiant satisfait aux exigences de son poste (c.-à-d. le test de la Commission de

N° de la dernière question du rapport sur le rendement	Année du CGRR	Question initiale du CGRR	Problème posé par la question initiale	Formulation définitive de la question	Sources de données
			« réussite ».		la fonction publique (CFP)).
4	2003 et 2006	Les étudiants aux prises avec des troubles d'apprentissage ont-ils été formés comme prévu et en temps opportun de manière à satisfaire aux exigences réglementaires?	AUCUN PROBLÈME	AUCUN CHANGEMENT	Données manquantes en ce qui concerne les éléments « prévu » et « en temps opportun » (se rapportant à la longueur de la liste d'attente et au temps passé sur la liste). L'étudiant satisfait aux exigences de son poste (c.-à-d. le test de la CFP).
5	2003	Est-ce que des produits électroniques appropriés et en nombre suffisant ont été développés pour satisfaire aux exigences réglementaires, conformément aux besoins et aux priorités définis avec les	Laisse sous-entendre que ce problème découle en grande partie des réponses des intervenants.	Est-ce que des produits électroniques appropriés et en nombre suffisant ont été développés pour satisfaire aux exigences réglementaires, conformément aux besoins et aux priorités définis avec les	Des données sur les produits sont disponibles, mais il n'existe aucune donnée sur les besoins ou les priorités; on ne trouve pas de réponse dans la source de données indiquée dans le Cadre de gestion et

N° de la dernière question du rapport sur le rendement	Année du CGRR	Question initiale du CGRR	Problème posé par la question initiale	Formulation définitive de la question	Sources de données
		partenaires?		partenaires?	de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) (sondage sur la satisfaction des clients et des intervenants).
6	2003	Est-ce que des produits appropriés et en nombre suffisant ont été développés pour les étudiants ayant des besoins particuliers afin de satisfaire aux exigences réglementaires?	Laisse sous-entendre que ce problème découle en grande partie des réponses des intervenants.	Est-ce que des produits appropriés et en nombre suffisant ont été développés pour les étudiants ayant des besoins particuliers afin de satisfaire aux exigences réglementaires, conformément aux besoins et aux priorités définis avec les partenaires?	On ne trouve pas de réponse dans la source de données indiquée dans le CGRR (sondage sur la satisfaction des clients et des intervenants).
7	2003	Est-ce que des produits appropriés et en nombre suffisant ont été développés et offerts en ligne pour satisfaire aux exigences non réglementaires?	Laisse sous-entendre que ce problème découle en grande partie des réponses des intervenants.	Est-ce que des produits appropriés et en nombre suffisant ont été développés et offerts en ligne pour satisfaire aux exigences non réglementaires, conformément aux besoins et aux priorités	On ne trouve pas de réponse dans la source de données indiquée dans le CGRR (sondage sur la satisfaction des clients et des intervenants).

N° de la dernière question du rapport sur le rendement	Année du CGRR	Question initiale du CGRR	Problème posé par la question initiale	Formulation définitive de la question	Sources de données
8	2003	Est-il toujours nécessaire de créer des produits pour les étudiants ayant des besoins particuliers pour satisfaire aux exigences réglementaires?	AUCUN PROBLÈME	AUCUN CHANGEMENT	On ne trouve pas de réponse dans la source de données indiquée dans le CGRR (sondage sur la satisfaction des clients et des intervenants).
9	2003	Est-il toujours nécessaire de créer des produits pour satisfaire aux exigences non réglementaires?	AUCUN PROBLÈME	AUCUN CHANGEMENT	On ne trouve pas de réponse avec la source de données indiquée dans le CGRR (sondage sur la satisfaction des clients et des intervenants).
10	2003 et 2006	Le financement accordé a-t-il permis de répondre adéquatement aux besoins en formation linguistique énoncés dans la présentation au Conseil du Trésor, comme prévu?	Conclusion fondée sur les réponses à toutes les autres questions.	AUCUN CHANGEMENT	Réponses puisées parmi toutes les questions ci-dessus.

Annexe D : Tableaux financiers*

*Nota : Les tableaux financiers contenus dans le présent rapport ont été examinés et approuvés par la Direction générale des services centraux.

Rapport financier pluriannuel - Plan action pour les langues officielles (PALO)

	BUDGET				DÉPENSES				SURPLUS		
	Salaire	RASE	Non sal.	TOTAL	Salaire	RASE	Non sal.	Total	Salaire	RASE	
<u>Année financière 2003-2004</u>											
Formation	3 264 280	652 856	5 317 652	9 234 788	3 096 794	619 359	5 093 917	8 810 070	167 486	33 497	
Technologie	729 000	145 800	1 280 580	2 155 380	691 274	138 255	1 100 732	1 930 261	37 726	7 545	
Total	3 993 280	798 656	6 598 232	11 390 168	3 788 068	757 614	6 194 649	10 740 331	205 212	41 042	
Total approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)				11 673 128							
<u>Année financière 2004-2005</u>											
Formation	3 058 000	657 470	3 598 500	7 313 970	3 080 717	662 354	3 530 984	7 274 055	-22 717	-4 884	
Technologie	818 500	175 978	3 039 300	4 033 778	835 909	179 720	2 863 619	3 879 248	-17 409	-3 743	
Total	3 876 500	833 448	6 637 800	11 347 748	3 916 626	842 075	6 394 603	11 153 304	-40 126	-8 627	
Total approuvé par le SCT				11 664 980							
<u>Année financière 2005-2006</u>											
Formation	2 849 500	569 900	2 860 500	6 279 900	2 842 017	568 403	2 828 404	6 238 824	7 483	1 497	
Technologie	1 120 000	224 000	4 262 100	5 606 100	1 079 583	215 917	3 872 468	5 167 968	40 417	8 083	
Total	3 969 500	793 900	7 122 600	11 886 000	3 921 600	784 320	6 700 872	11 406 792	47 900	9 580	
Total approuvé par le SCT				11 458 200							

Rapport financier pluriannuel - Plan action pour les langues officielles (PALO)

	BUDGET				DÉPENSES				SURPLUS		
	Salaire	RASE	Non sal.	TOTAL	Salaire	RASE	Non sal.	Total	Salaire	RASE	
<u>Année financière 2006-2007</u>											
Formation	3 844 679	768 936	7 240 276	11 853 891	3 835 631	767 126	7 071 256	11 674 013	9 048	1 810	
Technologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	3 844 679	768 936	7 240 276	11 853 891	3 835 631	767 126	7 071 256	11 674 013	9 048	1 810	
Total approuvé par le SCT				11 895 443 \$							
<u>Total pour les 4 années</u>											
Formation	13 016 459	2 649 162	19 016 928	34 682 549	12 855 159	2 617 243	18 524 561	33 996 963	161 300	31 919	
Technologie	2 667 500	545 778	8 581 980	11 795 258	2 606 766	533 892	7 836 819	10 977 477	60 734	11 886	
Total	15 683 959	3 194 939	27 598 908	46 477 806	15 461 925	3 151 134	26 361 380	44 974 439	222 034	43 805	1
Total approuvé par le SCT				46 691 751 \$							

Nota :

En 2003-2004, la Commission de la fonction publique a imposé un gel des dépenses ainsi que des compressions de l'ordre de 283 000 \$ au budget du PALO. Un montant de 501 000 \$ a été reporté de 2004-2005 à 2005-2006.